



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 4 mars 2019 à 19h30

### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe

Excusés : M. Alexandre OLTRAMARE  
M. Hervé DESPLAND, adjoint  
M. Thierry BRICHET, secrétaire général  
Mme Myriam RIVOLLET, secrétaire générale a.i.

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 19:30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019

Mme le Maire fait part de plusieurs corrections dont la procès-verbaliste prend bonne note. M. PROVINI indique qu'il a envoyé, comme promis, le rapport relatif aux nombres de hits (visites du site de la commune) à tous les conseillers municipaux. Concernant le paragraphe « Parkings », Mme MISEREZ demande de quel « autre parking » il s'agit. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un parking que la société Parkgest ouvrira le 15 mars à Collonge-Bellerive. Mme MISEREZ s'interroge aussi sur le nom de l'association qui a abordé l'Exécutif pour la réalisation du cahier de coloriage offert aux Aînés. Mme LÉVÊQUE répond qu'elle ne s'en souvient pas mais qu'elle en fera part aux conseillers municipaux. Mme MISEREZ suggère que le courrier reçu par Mme la présidente de la part de M. TURETTINI soit annexé au procès-verbal. Mme le Maire précise, concernant l'« intersection Blonde/Pré-de-la-Blonde », que M. WIDMER n'a pas affirmé cela. Il a uniquement indiqué qu'il n'y était pas favorable. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Mme la présidente excuse l'absence de M. OLTRAMARE et de M. DESPLAND. M. ANDERSEN informe qu'il y a un changement à l'ordre du jour : le point n° 13 ne sera pas traité. Ce dernier est un dossier de naturalisation.

## 2. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux auditeurs qui sont présents. Elle relève la présence de Léman Bleu dont elle se réjouit et qui ne changera rien à la tenue des débats. Mme le Maire aborde tout d'abord la question de l'article du Temps, paru le week-end du 16 et 17 février 2019 :

« Evidemment, je crains que je ne crée quelques frustrations mais mon intervention sur ce sujet sera extrêmement brève car comme chacun peut l'imaginer en ayant lu cet article ou le sait déjà, j'ai rendez-vous avec la Cour des comptes après-demain.

Les attaques pseudo-anonymes actuelles que l'on reçoit en permanence cherchent à mettre la pression sur l'Exécutif et à instiller des perturbations au sein du personnel communal et à l'extérieur, dans la commune. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'en débattre ou d'y donner suite. Seuls les constats de la Cour des comptes permettront d'amener un éclairage objectif, neutre et dépourvu de toute volonté d'incrimination, non seulement sur ce qui a été écrit dans le journal mais surtout - et c'est le plus grave - sur ce qui est derrière.

Vous aurez bien sûr le droit en primeur, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à des réponses, des recommandations, et avant même qu'on en soit là, de connaître la position de la Cour des comptes lorsque que l'enquête sera ouverte et une fois les éventuelles investigations terminées.

Par rapport à la Cour des comptes, j'ai moi-même appelé le magistrat qui a été mandaté pour prendre rendez-vous. Je l'accueillerai avec soulagement et de manière extrêmement constructive le mercredi prochain 6 mars à 9:00. Voilà, j'ai tout dit sur ces deux points extrêmement chauds et douloureux et qui ont bien sûr amené la télévision jusque dans nos belles campagnes.

Un mot sur les mails que nous recevons (et d'autres avec nous) par brassées. Ils ont été adressés aujourd'hui au Conseil municipal, au personnel de la mairie, voire à l'ensemble du personnel de la commune, à des personnes extérieures à la commune, à des mandataires, à des entreprises. Ce mail fait partie d'un emballage de manipulations et de pressions en tout genre. On cherche à me nuire personnellement, directement. Vous n'êtes donc pas concernés. Personnellement, et je mets tout un chacun en garde, je ne me laisserai pas longtemps démolir gratuitement. Je l'ai dit à tous ceux, très nombreux, qui me sont loyaux et qui me soutiennent. En effet, le problème, ce n'est pas tant l'article du Temps qui a voulu montrer que Vandœuvres était une commune « has-been », alors qu'honnêtement, depuis que je suis aux commandes de cette commune, j'essaie de faire en sorte qu'elle sorte de son petit pré carré. Mais ce n'est pas tant l'article que tout ce qui est derrière et autour. Tout est téléguidé et cela tombe soit dans le pathétique, soit dans la grand-guignolesque, soit dans les deux. Je vous le dis ce soir, en public, je ne me laisserai pas faire. Je ne laisserai pas salir cette commune, ni mon image. Cela fait 16 ans que je passe mon temps et je le fais volontiers, pour la défense des intérêts de la commune. Cela fait 16 ans que je suis là pour défendre le bien-être de ses habitants. Ce n'est pas parce qu'un article a paru que je laisserai le droit de dérapier, de démolir et de salir ma personnalité. A bon entendre. »

### Les comptes 2018 :

Mme le Maire indique que la présentation des comptes 2018 aura lieu formellement lors de la prochaine séance du Conseil municipal avec ensuite renvoi en commission financière pour étude de ces comptes. Aujourd'hui Mme le Maire affirme qu'ils sont excellents, avec plus de Fr. 4 millions d'excédents, dont Fr. 2,5 millions de revenus fiscaux.

Dans ces rentrées est comprise une plus-value unique qui est la revalorisation d'actions de BCGE (Fr. 500'000.-), à laquelle il a fallu procéder.

### **Départ du jardinier, M. Fernando COELHO :**

Mme le Maire relate la belle fête qui s'est tenue mercredi dernier dans le parc de la mairie à l'occasion du départ à la retraite du jardinier, M. Fernando COELHO. Sur la bonne idée d'Hervé DESPLAND, un peuplier argenté a été planté.

### **Statuts du personnel :**

Mme le Maire annonce que la révision des statuts du personnel par la sous-commission est terminée. Avant de soumettre un projet de statuts au personnel, Mme le Maire prendra l'avis d'un avocat spécialisé pour qu'il conforte ou reprenne le travail de la sous-commission et qu'il prodigue des conseils avisés pour établir une grille salariale adéquate.

### **Système de contrôle interne (SCI) :**

Mme le Maire indique que le rapport final d'Optimiso a été remis à l'Exécutif le 12 février 2019. Il répertorie les activités de la commune, met en exergue les risques encourus et les processus pour les éviter. Par conséquent, devenu une obligation avec le MCH2, l'administration doit désormais mettre en place concrètement des mesures de contrôle interne, et, de façon plus formalisée, travail qui a commencé mais qui prend du temps, surtout quand l'administration est en sous-effectif.

### **Plan Directeur Communal :**

Mme le Maire informe que la consultation est terminée. Quelques personnes (12-15) ont pu profiter des permanences qui ont eu lieu pendant deux soirées et ont duré environ deux fois deux heures. Des habitants sont aussi venus pendant la journée pour consulter le dossier. L'Exécutif a reçu des observations écrites, dont un courrier traité tout à l'heure par Mme la présidente. Le mandataire de la mairie a établi un tableau de suivi de toutes les remarques qui sont arrivées directement au canton ou à la commune. Une fois ce tableau de suivi établi, le groupe de travail se réunira à nouveau pour se positionner sur ces observations. Le document repartira au département du territoire pour un contrôle de conformité. Enfin, dans un délai de 90 jours après ce retour, le Conseil municipal devra prendre sa décision. Finalement, le Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, rendra son arrêté d'approbation.

### **Maison Gaston Olivier :**

L'Exécutif a reçu une offre de la régie Schmidhauser pour effectuer une étude de faisabilité. Cette proposition de mandat doit être étudiée en commission financière. Il y a une certaine urgence, notamment dans le domaine de la petite enfance.

### **Patrouilleuses scolaires :**

La mairie compte deux nouvelles patrouilleuses scolaires, Lorenza THOREL et Ottilia BERTHOUD qui ont commencé ce lundi à remplacer Elaina COELHO qui a suivi son mari parti à la retraite et Jacqueline FILLION, elle aussi partie à la retraite. Une patrouilleuse a été ajoutée devant le centre communal.

### **Chemin des Buclines :**

Mme le Maire indique qu'une signalisation a été mise en place pour indiquer que le chemin des Buclines serait mis en double impasse. C'est la commune de Chênes-Bougeries qui s'en est occupée durant les vacances scolaires. En effet, il était inutile que chaque commune mandate un ingénieur et fasse ses propres panneaux. La commune de Vandœuvres, la commune de Chênes-Bougeries ainsi que la commune de Cologny ont distribué des tous-ménages indiquant cette modification de la circulation au chemin des Buclines. Certains conseillers municipaux et personnes présentes signalent ne pas avoir reçu le flyer en question.

Mme le Maire répond qu'elle ne comprend pas, parce qu'il était convenu avec la commune de Chênes-Bougeries qu'ils déposent les tous-ménages à la poste de Cologny et que ce soit réparti entre les communes. Mme le Maire informera la commune de Chênes-Bougeries que le flyer n'a pas été distribué. Elle ajoute que cette mesure est mise en place pour une année. C'est seulement si cette dernière s'avère efficace qu'elle sera confirmée.

### **Surveillance des communes :**

Mme le Maire informe les conseillers du départ du directeur de la Surveillance des communes, M. Guillaume ZUBER qui est, pour l'instant, remplacé par le secrétaire général adjoint du Département de la cohésion sociale, M. Bernard FAVRE.

### **SSCO :**

Le SSCO s'appellera désormais le SACO (service des affaires communales) situé à la place de la Taconnerie.

### **ACG :**

La fin du mois, l'ACG doit prendre une décision en Assemblée générale sur la réforme de la gouvernance du Service d'incendie et de secours (SIS). Un vote aura lieu le 27 mars, il y aura une modification importante de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP). La loi sur l'administration des communes (LAC) sera, elle aussi, modifiée pour permettre la création d'un groupement intercommunal (GI) *sui generis*, c'est à dire qui n'est pas seulement fait pour ce groupement intercommunal des pompiers mais pour éventuellement d'autres groupements avec la possibilité d'un référendum intercommunal. Le coût que représente ce groupement intercommunal sera réparti entre toutes les communes, car elles ont toutes l'obligation d'y adhérer. La clef de répartition se fera selon les personnes physiques et les emplois. Il n'y a pas de capital de dotation et tout ce qui est matériel (véhicule, bâtiment etc.) sera mis en charge périodique, avec des locations. Les coûts prévus s'élèvent à 80 millions maximum à terme, en 2033. Le rythme de la mise en place du fonctionnement de ce groupement sera déterminé par le groupement lui-même puisqu'il aura la maîtrise. Aujourd'hui, le SIS dépend de la ville, c'est elle qui décide et ce sont toutes les communes qui paient. Dans le cadre de ce nouveau groupement, la ville aura toujours une certaine prépondérance à cause du nombre d'habitants et d'emplois mais elle sera considérée, au même titre que toutes les autres communes. Pour la commune de Vandœuvres, cela représenterait un coût de Fr.125'000.- dans un premier temps en 2020 qui s'élèverait à Fr. 300'000.- en 2033.

### **Dîner des aînés :**

Mme LÉVÊQUE informe que le dîner des aînés s'est bien passé et que ces derniers apprécient toujours autant de déjeuner avec l'Exécutif et de se retrouver pour échanger. Le loto était la « cerise sur le gâteau ». Les aînés ont aussi reçu en cadeau un cahier de coloriage avec des vues de Genève.

### **Marché sur la place :**

La semaine dernière a eu lieu la reprise du marché. Mme LÉVÊQUE relève la présence de nouveaux stands. Le maraicher est toujours là et l'épicier vend de nouveaux produits, dont des sticks d'épices, qui ressemblent à des stylos gras qui se taillent comme des crayons. Mme LÉVÊQUE encourage les conseillers municipaux à venir acheter des produits. Elle remercie M. LIENGME et M. VAUCHER pour lui avoir donné un coup de main lors du café croissants qui a été offert, comme d'habitude. Elle note aussi que c'est un moment d'échange apprécié par les communiens qui étaient contents de retrouver leur marché et d'échanger entre eux et avec l'Exécutif.

### **La sortie des plus jeunes :**

Le bowling va être repoussé d'un mois, car il est complet à la date prévue. La sortie des plus jeunes sera repoussée au mois de mai, après les vacances de Pâques.

### **Cuisines scolaires :**

Mme LÉVÊQUE informe qu'une réunion a été organisée avec la responsable du restaurant scolaire « Sel & Poivre ». Il en ressort que les repas préparés par la cuisinière sont toujours autant appréciés. Cependant il y a des problèmes au niveau de la facturation. Mme LÉVÊQUE rappelle que la plateforme [www.restoscolaire.ch](http://www.restoscolaire.ch) est utilisée et que c'est la commune qui reçoit l'argent et paie systématiquement les factures mensuelles de la cuisinière (ColognyCroc). Mme LÉVÊQUE remarque que certains parents n'ont jamais payé. En effet, la mairie comptabilise plus de 100 repas non payés au mois de mars. Elle

ignore si cela est dû au fait qu'ils n'utilisent pas le site internet ou alors qu'ils attendent de recevoir des factures en pensant que l'ancien système est toujours opérationnel. Mme LÉVÊQUE informe qu'un rappel leur sera envoyé, en leur expliquant que le système a changé et que s'ils souhaitent recevoir des factures comme avant, il faut juste le demander.

M. MOREL remercie Mme le Maire d'avoir abordé, dans son premier point, l'élément qui a fait une sensation médiatique importante. Il relève que de nos jours, argent et politique font mauvais ménage. Suite aux derniers événements politiques qui ont été médiatisés à Genève, les concitoyens et la presse sont beaucoup plus sensibles à cette situation. Il remercie Mme le Maire d'avoir mentionné que la Cour des comptes allait faire la lumière et donner une évaluation sur cette situation qui, il l'espère, permettra d'apaiser l'ensemble des esprits. En effet « c'est un sujet qui tarabuste ». Il note que les conseillers sont interpellés de différentes manières par différentes personnes et dans différents lieux.

Premièrement, M. MOREL souhaite connaître le type de communication que Mme le Maire a décidé d'adopter. Il remarque que le fait que la Cour des comptes, dont on ne peut pas douter de l'efficacité, de l'honnête et de la droiture, s'occupe et évalue ce dossier est un élément qui est de nature à rassurer les habitants de la commune. La Cour des comptes permettra de donner une version qui soit, non pas celle de la journaliste, mais une communication qui corresponde à la réalité et à la situation telle qu'elle a été vécue. M. MOREL indique que l'absence de communication est génératrice de malentendus, de quiproquos et de fausses nouvelles.

D'après lui, cette affaire qui est devenue brusquement publique suscite des questions et les gens attendent la suite. Ils n'attendent pas 3 mois avant d'obtenir le verdict de la Cour des comptes.

La deuxième question que M. MOREL se pose concerne M. Thierry BRICHET. Etant donné que c'est lui qui a lancé cette histoire, ici et peut-être dans la presse, il souhaite connaître sa situation et savoir s'il a donné son congé.

Mme le Maire remercie M. MOREL d'avoir posé ces deux questions légitimes. Concernant le type de communication, Mme le Maire préfère attendre, dans un premier temps, de voir si la Cour des comptes décide d'ouvrir des investigations (elle imagine bien qu'elle va le faire), et ensuite (les conseillers municipaux en seront bien sûr les premiers informés) d'attendre la fin de l'enquête et son contenu. Aujourd'hui, il lui semble inutile de revenir sur l'article. C'est à la Cour des comptes qu'elle s'exprimera. Certains ont osé violer leur devoir de fonction, ce n'est pas son cas. Certains ont l'air de tourner en dérision son respect de la confidentialité et des données personnelles. Mme le Maire s'y attache encore. Quant à M. BRICHET, Mme le Maire indique qu'il est en congé maladie depuis le 24 octobre. Bien sûr qu'il n'a pas été licencié, mais elle ne cache pas qu'une procédure de licenciement est en cours. Cela dit, il n'a pas été licencié à ce jour.

Mme ERMACORA demande à Mme le Maire si elle connaît déjà le type d'audit (de gestion ou financier) que la Cour des comptes va conduire. Mme le Maire l'ignore, mais en saura plus lors du rendez-vous avec le magistrat ce mercredi.

### **3. Communications du Bureau**

#### **➤ Courrier de l'Union des polices municipales genevoises – 22 janvier 2019**

Mme MISEREZ donne lecture du communiqué de presse à l'intention du Conseil Municipal.

#### **➤ Courriers de VZAD**

Mme la présidente ne donne pas lecture du texte étant donné qu'il a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Elle propose de voter le renvoi au groupe de travail du PDCom. Avant de voter l'entrée en matière, M. JACQUES propose que ce courrier soit renvoyé non pas au groupe de travail mais à la commission aménagement du territoire et urbanisme.

Mme le Maire apporte une précision : d'autres observations ont été adressées à la mairie ou directement au département. La règle veut (et ce n'est pas Mme le Maire qui l'impose) que cela reparte au groupe de travail pour être ajouté dans le fameux tableau de suivi. Le groupe de travail étudie ces observations et évalue ce qu'il y a lieu de prendre en compte ou pas. Ensuite, un compte-rendu est fait au Conseil municipal. Mme le Maire a déjà répondu à la présidence de la VZAD que le groupe de travail se réunira dans un proche avenir afin de traiter de l'ensemble des remarques formulées. Mme le Maire ne voit pas pourquoi ce dossier serait traité différemment de tous les autres qui ont été reçus.

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière pour le renvoi au groupe de travail sur le PDCOM.**

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour, 0 opposition et 0 abstention (15 votants).**

Suite à l'explication de Mme le Maire, Mme MISEREZ demande à M. JAKUES pourquoi il souhaite renvoyer le document en commission plutôt qu'au groupe de travail du PDCOM. Elle remarque que la commission aménagement du territoire et urbanisme ne s'est jamais penchée là-dessus. M. JAKUES répond que c'est un sujet qui intéresse les membres de la commission.

M. ANDERSEN apporte une remarque : il y a déjà eu des CATU élargies qui montraient le travail effectué par le groupe de travail du PDCOM, donc forcément la commission était au courant de l'activité du groupe de travail et ensuite, cela passait devant le Conseil municipal. M. ANDERSEN est donc favorable à renvoyer cette demande au groupe de travail qui rapportera au Conseil municipal. C'est aussi ce que Mme ERMACORA préconise.

**Mme la Présidente met aux voix le renvoi de ce document au groupe de travail sur le PDCOM.**

**Le renvoi au groupe de travail est accepté, soit par 14 voix pour, 1 opposition et 0 abstention (15 votants).**

Par rapport au courrier de la police municipale, M. VOUTAT demande si cela sera discuté en commission ou si l'Exécutif y répondra directement. M. MOREL relève qu'il existe un projet de loi qui est en suspens devant une commission parlementaire pour armer les polices municipales. C'est une affaire cantonale. Pour l'instant aucune décision n'a été prise. La commune pourrait faire connaître sa position, d'armer ou de ne pas armer, afin d'influencer la commission et le Grand Conseil, mais elle n'a aucun pouvoir décisionnaire.

Mme le Maire indique qu'à l'époque où le sujet a été traité au sein de l'ACG, toutes les communes, hormis la Ville de Genève étaient fermement opposées à l'idée d'armer les policiers municipaux en pensant que cela changerait complètement le rapport de proximité et de confiance avec le citoyen. Elle rappelle que la police cantonale de proximité, elle, est déjà armée.

M. VOUTAT ajoute qu'il est important que la commune donne sa position. Si on armait la police municipale, elle serait amenée à disparaître, car il n'y aurait plus de différence entre police municipale et police cantonale. Par ailleurs, armer la police municipale a un coût, qui comprend la formation et le changement de matériel. Il est important que la commune fasse part de la volonté de ne pas entrer en matière, car elle n'est pas forcément favorable à cette demande.

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière pour le renvoi en commission sécurité et mobilité. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour, 0 opposition et 0 abstention (15 votants).**

**Mme la Présidente met aux voix le renvoi en commission sécurité et mobilité. Le renvoi au groupe de travail est accepté, soit par 14 voix pour, 0 opposition et 1 abstention (15 votants)**

➤ **Demande d'autorisation de construire n°112 200/1**

M. Andersen donne lecture du courrier concernant la demande d'autorisation de construire n° 112 200/1. Mme LÉVÊQUE relève que cette lettre n'est pas adressée à la commune mais à « ris + partenaires architectes sa ». Par ailleurs, ce projet a reçu un préavis négatif de l'Exécutif. En effet, ils n'ont pas effectué ce que l'Exécutif leur a demandé, raison pour laquelle le projet a été refusé.

#### **4. Comptes rendus des commissions**

➤ **Jeunesse et sport – 29 janvier 2019**

Mme MISEREZ donne lecture du compte rendu :

Compte-rendu de la commission jeunesse et sport du 29 janvier 2019

Il s'agit de la première séance de l'année, le montant du budget de la commission à disposition est donc de 50'000.-

La commission a décidé d'octroyer les subventions suivantes :

- Fondation Anouk, qui se propose d'humaniser les institutions en réunissant artistes, institutions sociales et humanitaires et donateurs ; des enfants de 7P dessinent une carte et écrivent un poème, les œuvres gagnantes sont transformées en fresques et installées dans un EMS. 1'000.-
- Eglise protestante de Genève, paroisse de Cologny-Vandœuvres-Choulex : subvention pour 2017 et 2018 de Ciné popcorn. 2x 1000.-
- Festival de l'éducation, 31 mars 2019 à Uni Mail, 1<sup>ère</sup> édition. 1'000.- et flyers/affiches pour l'école, l'association de parents et la réception de la mairie.
- Glaj-ge, groupement de 65 associations indépendantes de jeunesse. La commune ne subventionne directement presque aucune de ces associations et décide donc de soutenir le Glaj, également car il propose des stages de formation à des jeunes en rupture, entre autres. 1'000.-
- Concours de saut de la Pallanterie. 1'000.- pour une épreuve libre et pose de l'obstacle aux couleurs de la commune de Vandœuvres.
- Tour de Presinge, 45<sup>ème</sup> édition, 17 mars 2019. La commission octroie encore une dernière fois CHF 500.- et exigera le dossier complet l'an prochain.

Le total des subventions allouées ce jour s'élève à 6'500.-, pour autant que les 2x 1'000.- pour le Ciné popcorn soient bien prélevés dans ce budget, ce que Mme l'adjointe aura vérifié.

La soirée pour les jeunes de la commune est fixée au 4 avril prochain et se déroulera à nouveau au bowling de la Praille, avec une demande plus précise concernant les en-cas qui n'avaient pas été satisfaisants l'année dernière. La commission propose pour l'année prochaine de refaire une soirée sur la commune, un peu à l'image de la première en 2017. A réfléchir encore.

Mme Lévêque présente ensuite aux membres de la commission son projet de patinoire éphémère (Marché de Noël-mars) en bas du parc de la Mairie. Les devis pour la location d'une telle patinoire sont très élevés et après discussion, les commissaires trouvent ce projet intéressant mais proposent de le reporter principalement pour des raisons de coût. La crainte d'une trop faible affluence est aussi soulevée. L'idée de pistes de curling, sur la place du village, par exemple, est avancée et Mme l'adjointe se renseignera sur la faisabilité du projet.

Concernant la soirée de fin d'année des 8P qui quittent l'école primaire, nous proposons en l'état de les inviter à l'une des soirées musicales qui aura lieu dans le parc du 25 au 28 juin 2019. Un repas précédera le concert.

Suite à des demandes de la part des responsables des Mille-et-une-pattes et du Toboggan, la commission propose de les convier à une de ses prochaines séances. Nous proposons aussi de les recevoir chaque année en commission, au moment qui leur semble le plus opportun, à l'image de ce qui se fait avec les enseignants de l'école.

Une demande pour que Mme Déchamboux, directrice de l'établissement scolaire, organise une séance d'instances participatives est formulée. Mme Lévêque se chargera de la contacter.

Nous apprenons que la semaine de la danse que la commission a subventionnée en novembre dernier n'aura pas lieu, car la salle communale n'est plus accessible en raison des travaux de l'Esplanade. Cela implique que les promotions ne pourront pas non plus s'y dérouler : tout aura donc lieu sous la tente dans le parc de la Mairie.

La prochaine séance aura lieu le 2 avril 2019 à 19h.

### **Mme la présidente ouvre la discussion.**

M. MOREL demande si la mouvance actuelle des manifestations des jeunes verts et de tout le mouvement qui a eu lieu à Genève pour le climat a aussi impacté Vandœuvres. Mme MISEREZ pense qu'il faut demander cette information au DIP, car la commune n'a aucun moyen de connaître le lieu d'habitation des élèves qui ont participé aux manifestations. La commission jeunesse ne s'est pas du tout penchée là-dessus.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

#### **➤ Culture, patrimoine et manifestations communales – 25 février 2019**

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte-rendu :

Compte-rendu de la séance du lundi 25 février 2019 à 18h30

Après la transmission des remerciements reçus à la mairie concernant les soutiens accordés par la commission, l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

La commission étudie ensuite les diverses demandes de subventions.

Le total des subventions octroyées à :

- Mise en voix saison 2019 Fr. 1'000.-
- Ciné Transat Fr. 1'000.-
- Festival Puplinge Classique Fr. 2'000.-
- Chœur de Vandœuvres Choulex Cologny Fr. 1'000.-
- Jazz sur la plage Fr. 2'000.-
- Esprit festif Fr. 300.-
- Association Tourne Disque Fr. 1'000.-
- Compagnie Esperluette Fr. 1'500.-
- Concerts de Jussy Fr. 1'000.-



- Opéra Théâtre Fr. 2'000.- plus éventuellement une soirée pour des élèves de l'école de Vandœuvres.
- Fête cantonale des musiques genevoises Fr. 500.-

Le total s'élève à 13'300 francs sur un budget de Fr. 50'000.-

Nous privilégions les festivals et manifestations dans les communes d'Arve et Lacs ou qui ont quelque chose à voir avec Vandœuvres ou les comuniers.

Le flyer envoyé par l'ASA : aide senior animaux sera publié sur le site internet de la commune

Au point 3 de l'ordre du jour, la discussion porte sur le spectacle musical dans le parc . Il aura lieu sur 4 jours du mardi 25 au vendredi 28 juin 2019.

Le comité d'organisation est formé de Claire Huyghues Despointes, Ariane de Lisle, Catherine Pictet, Véronique Lévêque et de Michel Hagmann.

Puis il est rappelé l'inauguration officielle de la valorisation historique et de la maquette de la villa romaine place du village le jeudi 11 avril 2019.

La commission recevra Madame Catherine WALDER la prochaine fois afin de discuter d'une information aux propriétaires de chiens.

Le marché du mardi sur la place du village reprend le 26 février avec un café croissant. Sur proposition de Niccolo GORI, membre de la commission, est envisagée l'organisation d'un tournoi de jass à Vandœuvres. Sur le principe la commission est d'accord et un organisateur de jass Genève sera contacté.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle et la séance est levée à 20h10.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ **Informations et publications – 26 février 2019**

M. PROVINI indique qu'il a reçu le flyer concernant les Buclines et que l'information se trouve également sur le site internet de la commune. Il donne lecture du compte-rendu :

**Rapport Commission Information & Publications du 26 Février 2019**

En préambule, les Commissaires pensent qu'il serait pratique de travailler avec un outil de partage de documents, plutôt que de devoir télécharger les photos via messagerie, qui est un processus long et lourd. Il est également relevé qu'utiliser un tel système pourrait poser des problèmes de sécurité de l'information.

Avant de commencer la partie de relecture des articles prévus pour la prochaine Coquille, le président a informé la Commission qu'il n'a pas encore rédigé son éditorial, au vu de l'actualité communale récente.

La relecture des articles, ainsi que le choix des diverses photos illustratives ont permis d'affiner la mise-en-page et de corriger les éventuelles erreurs dans les différentes chroniques.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle si nécessaire, le cas échéant le retour des derniers articles pourrait se faire par messagerie électronique.

Tous les points ayant été abordés, le président a levé la séance à 21:10.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

#### **5. Projets de délibérations**

➤ Néant

#### **6. Projets de résolutions, de motions**

➤ Néant

#### **7. Pétitions**

➤ Néant

#### **8. Questions écrites ou orales**

Mme ERMACORA réitère son observation et sa requête pour qu'il y ait un contrôle efficace, performant et continu sur le chemin de la Seymaz qui voit circuler chaque jour des dizaines de camions. Ce ne sont pas des camions qui vont sur les chantiers proches du chemin mais tous les camions qui livrent les aliments à Champ-Dollon, y compris celui de la Coop.

Mme ERMACORA demande quelle incidence la suppression de l'impôt sur les chiens aura sur la commune et s'il y aura encore des médailles. Mme le Maire répond qu'elle espère qu'il y aura toujours un moyen de répertorier les chiens. M. MOREL rebondit en informant que Mme FONTANET a fait un plaidoyer pour conserver cet impôt qui rapporte entre 1 et 2 millions par année. Malgré qu'une subvention de Fr 500.- soit octroyée à ceux qui n'ont pas les moyens de prendre en charge leur chien, une large majorité a décidé d'exonérer d'impôt les propriétaires de chiens. Cela dit, la médaille pourra toujours exister.

M. VOUTAT informe qu'un accident a eu lieu à Crête dimanche dernier. Une signalisation a été posée parce qu'il y avait du sable sur un rond-point de Crêtes. Malheureusement, deux cyclistes ne l'ont pas vue à temps et ont glissé. Il demande à Mme le Maire qui est la personne qui s'occupe du marquage et de la signalisation car il aurait mieux valu placer le panneau 20m avant le rond-point. Mme le Maire répond qu'étant donné que la route de Crête et la route de Choulex sont des routes cantonales, il appartient au canton, plus précisément au service des routes, de prendre toutes les mesures nécessaires. La commune n'est même pas avisée mais Mme le Maire va quand même se renseigner.

Mme de LISLE-SARASIN annonce qu'elle a reçu un appel téléphonique de Mme Feryal- BRUNSCHWIG. Cette dernière n'était pas contente du tout et a dit qu'elle avait eu échos comme quoi, au Conseil municipal, les boutiques de Vandœuvres et leurs propriétaires avaient été passablement critiquées. Mme de LISLE-SARASIN rapporte uniquement ces dires et ne souhaite pas faire de commentaire. Elle ajoute que sans ces trois boutiques le village serait assez mort et ennuyeux.

M. PROVINI pense que c'est fort regrettable car un certain nombre d'articles ont été rédigés dans la Coquille sur ces boutiques. Il ne lui semble pas que quoique ce soit de négatif ait été dit au Conseil municipal. Les conseillers et l'Exécutif acquiescent.

M. PROVINI ajoute que concernant le tearoom et la boulangerie, il y beaucoup de personnes qui aimaient s'y rendre. La terrasse a été enlevée et il ne reste plus que la boulangerie. M. VOUTAT s'est informé dimanche dernier et tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici à la fin du mois de mars. Il ne manque que quelques papiers. Mme le Maire précise qu'en effet il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une question d'hygiène mais d'une question de paperasserie. Etant donné que c'est un locataire, ce qui compte pour la commune c'est que les loyers soient payés et c'est chose faite. La régie s'était penchée sur le contrat de bail et il n'était pas possible de réagir. Il ne reste donc qu'à attendre que ces papiers arrivent le plus vite possible.

### 9. Propositions du maire et des adjoints

Mme LÉVÊQUE demande à Mme le Maire, qui préside le groupe de travail, s'il est possible d'assister à la prochaine séance sur PDCOM pour étudier le projet, ce que Mme le Maire accepte.

### 10. Propositions individuelles et questions

#### 11. Dates des prochaines séances

La date de la prochaine séance est fixée au 15 avril 2019.

#### 12. Divers

En tant que président du local de vote durant la journée du 10 février, M. GORI informe que tout s'est bien passé et qu'il y a eu 32 participants qui ont voté comme le canton.

M. MOREL, étant Président de la commission des transports du Grand Conseil, a fait part des soucis de transports de la commune de Vandœuvres, notamment concernant la ligne 9. M. FAVRE, directeur général de la DGT, confirme que la ligne 9 ira toujours jusqu'à la gare Cornavin, jusqu'à ce que le relais soit pris par la ligne 4. Quant à la question du bus 33, il semble que les chiffres de fréquentation en dehors des heures de pointes soient trop faibles pour justifier une augmentation de la fréquence du 33. L'augmentation de la fréquence sur une ligne correspond aussi à une augmentation d'un budget. Mme le Maire remarque que l'augmentation de la cadence encouragerait sûrement les gens à prendre plus le bus. M. MOREL acquiesce et ajoute que les grosses voitures polluantes souvent associées à la rive gauche pourraient être remplacées par les transports publics.

Il ressort de la discussion que si l'on souhaite aller à la gare Cornavin, il sera nécessaire de prendre le bus 4 jusqu'à la gare des Eaux-Vives et de prendre le Léman Express pour se rendre à la gare Cornavin.

Finalement, M. JAQUES a été interpellé par un de ses voisins qui lui a signalé que sur le PDCOM figurait déjà le projet du chemin de la Blonde. Ce dernier trouvait surprenant qu'un projet qui a été refusé par l'Exécutif et qui n'était pas autorisé figure déjà sur le PDCOM. Mme le Maire répond que tous les projets sont mis sur le plan du cadastre et que la mairie n'a aucune influence pour ajouter ou enlever un projet.

La séance publique est levée à 20:53.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Laurence MISEREZ**



La Présidente du Conseil municipal

**Catherine PICTET**

